

ASSEMBLÉE NATIONALE23 novembre 2024

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE30

présenté par

Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, M. Potier, Mme Rossi,
Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, après le mot :

« indices »,

insérer le mot :

« sérieux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés est de cohérence avec notre amendement à l'article 1^{er} et vise donc à préciser et encadrer juridiquement la notion « d'indices ».